



Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

**DELIBERATION N° 06/2019
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ETRANGER**

Séance du 14 mars 2019

**Autorisation de mettre en place des structures fonctionnant sur le modèle associatif
dans les EGD**

Vu le code de l'éducation, articles L 452-2 et D 451-1 à D 452-21 ;

Le Conseil d'Administration autorise le Directeur de l'AEFE à installer dans les établissements de gestion directe implantés dans un pays ne reconnaissant pas le droit d'association une structure interne de type associatif ainsi qu'à percevoir les redevances et prendre en charge les dépenses liées à ses activités.

Nombre de votants : 27 Pour : 27 Contre : / Abstention : /

Fait à Paris, le 14 mars 2019

Le président du conseil
d'administration de l'AEFE



Laurent BILI